

Le regard des anthropologues sur la prohibition de l'inceste, conséquence tragique.

Les ethnologues constatent par des enquêtes du terrain, deux lignes de pensées qui décrivent les sociétés différentes. Ainsi, La première est une ligne de pensée fonctionnelle, version contraire aux représentations habituelles des mœurs ¹ « primitives » ou « sauvages ».

En effet, Durkheim², Lévi-Strauss et Malinowski, ont démontré que les sociétés primates ont un évitement de la relation sexuelle.

Par conséquent, Dorothée Dussy, en déplaçant l'objet de la prohibition de l'inceste du central. Articulation entre secret et non-dit, parvient à la conclusion que l'inceste survient dans un contexte où il est déjà présent³.

En effet, dès lors qu'un enfant vient au monde, il est amené culturellement par l'observation des habitudes du quotidien, en outre, à voir normal et évident la situation dans laquelle il vit. La déstabilisation des enfants provient généralement de la part d'autrui. Ainsi que les systèmes sociaux qui tendent vers l'interprétation du réel transmise par l'éducation.

Aussi, l'épigénétique et la néoténie de l'espèce qui tend vers la protection pour les adultes et dépendance pour les enfants, témoigne que l'enfant n'a pas d'autre choix que d'aimer son parent pour sa survie : le parent a le savoir, il est le Maître du lien opaque. C'est donc pour cette raison que le constat est que l'homme n'enfante pas leur semblable⁴. Cette asymétrie existante est l'une des plus extrême.

L'hypothèse de la ligne de pensée fonctionnelle de la prohibition de l'inceste (énigme qui hante les anthropologues⁵), consiste à désenclaver le groupe social sur tous les plans, afin qu'elle fabrique du social, échange contre échange, don contre don. « Clef de passage de la nature à la culture⁶ » fabricant ainsi des liens sociaux. Mais cette hypothèse de voir la nudité, la honte, le sang (notion assimilée au meurtre) et donc à l'interdit⁷, du mariage, de la parenté (spirituelle) et de la religion. Le commerce incestueux quant à lui est interdit car il ne produit aucun lien durable.

¹ Malinowski B. (2013). Crimes et châtement. *La question morale*, 118-119

² Durkheim E. (1993). « L'éducation, sa nature et son rôle », *éducation et sociologie*, 1993 [1911].

³ Dorothée D. (2013). *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, livre 1. Marseille.

⁴ Héritier F. (2010). La filiation, état social. *La revue lacanienne*. 3(8), 33-36.

⁵ Nahoum-Grappe V. (2019). Hommage : Françoise Héritier en partage. *L'Autre*, 20(1), 7-10.

⁶ Garnier M. (2012, 14 novembre). Le lien social et l'univers des règles de l'alliance selon Claude Lévi-Strauss-35eme Soirée.

⁷ Salomon Reinach, « La prohibition de l'inceste et le sentiment de la pudeur », *Cultes, mythes et religions*, Tome I, Éd. Ernest Leroux, Paris, 1905, pp. 157-172.

D'autre part, Edward Westermarck-sociobiologiste, a fait le constat que des êtres humains adultes/enfants ou adultes/adultes ayant eu des gestes de proximités tel que le maternage, geste de soins du nourrisson, regard ou gestes de partages dans la première année, aura effacement du désir sexuel entre ses deux personnes. Cette hypothèse renforcée par la preuve provenant des animaux telle ses systèmes de parenté et des théories de la «descendance» et de «l'alliance»⁸.

Cette ligne de réflexion met les anthropologues sur plusieurs pistes, l'un fait état autour du tabou de l'inceste, l'autre fait état autour de la culture. Selon les points de vue, s'il y a un lien de tendresse maternant dans un espace domestique d'intimité entre corp d'un nourrisson et d'un adulte, se lien devrait tendre à désensibiliser tout lien qui sera d'attraction sexuel par la suite. Comme c'est le cas pour l'exogamie (échange des liens entre communauté différentes). Et ainsi la même hypothèse avec la culture et le lien du désir sexuel vers autrui. En effet, le lien de la sphère du désir sexuel est l'opposé de la sphère de tendresse charnel, de maternage. Elles sont discordantes et incompatibles. En outre, cette tendresse charnelle, câlin, tendresse, se retrouve également chez les animaux, la mère lèche son bébé, telle une femme lècherai son bébé moralement, ses gestes sont entièrement chastes.

En outre, le comportement incestueux, ne peut donc être autre qu'un comportement s'inscrivant comme au départ séducteur avec une tendresse détournée qui est l'un des plus terribles de la criminalité incestueuse. Ce dominant parental qui fait une transgression sur son enfant⁹ ou l'ainé sur les cadets. Le lien incestueux est verrouillé par le pouvoir de domination au sein de la famille¹⁰ et le désordre vient de celui qui va le dénoncer. Le geste incestueux massacre toute la sphère invisible par la ruse, en utilisant le lien de tendresse à des fins pervers. Tout se déconstruit, de la croissance positive à la confiance en l'extérieur en passant par les gestes pensables autour du nourrisson. La prohibition de l'inceste est l'horreur sacré. Pour construire un monde possible et viable, le monde s'accorde de reproduire or consanguinité, afin de rendre valide et solide en liant ensemble les générations successives.

⁸Fox R. (1972). *Anthropologie de la parenté* (Collection Les Essais ed., Vol. 167). Royaume-Uni : Gallimard.

⁹Nahoum-Grappe V. (2017). Les droits de l'homme, un rêve politique. *Esprit*, 6(juin), 35-43.

¹⁰Nahoum-Grappe V. (2019). La culture contemporaine du viol. *Communication*. 104(1), 161-177.